

DATE / RESERVATION : **de heures à heures (OBLIGATOIRE)**

Salle : **Objet** :

Badges ou clés sont à retirer à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture

EN CAS DE PROBLÈME, CONTACTER 06.27.25.89.78 (M. PAYET Frédéric, adjoint au Maire de DIRINON)

Nom du responsable – Adresse – Tél. :

.....

.....

Données personnelles : nous vous informons que les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement dont la finalité est le suivi des réservations des salles municipales, ainsi que la facturation de leur location. Le Maire de Dirinon est responsable du traitement et les destinataires des données collectées par ce formulaire sont les services habilités de la Mairie uniquement et, le cas échéant, le Trésor Public. Les données ne seront conservées que le temps de la réalisation des finalités. La base légale du traitement est l'**exécution contractuelle**. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions, auprès du Responsable de traitement ou du délégué à la protection des données à l'adresse : dpo@datavigiprotection.fr. Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

TARIFS 2022 Du 01/05 au 30/09	Salle polyv. Apéritif/Café/réunion	Salle polyv. Repas midi (07h à 18h)	Salle polyv. Soirée (du samedi 14h au lendemain 12h)	Petite salle Apéritif/Café/réunion (apéritif : 21h30 maxi)	Petite salle Le Repas
RESIDENTS	143,00 €	285,00 €	430,00 € *	92,00 €	125,00 €
COMMERCE ENT.DIRINON	285,00 €	450,00 €	550,00 € **	143,00 €	180,00 €
RESIDENTS ext. COMITE ENT.	285,00€	450,00 €	550,00 € **	180,00 €	270,00 €
AUTRES EXT. COMMERCIAL	357,00€			215,00 €	

(*) Coût au-delà d'une soirée = 675,00 € pour 2 et/ou 3 soirées. (**) Forfait pour 2 et/ou 3 soirées : 750,00 €

NB. : → Pour la location d'une salle, un chèque caution de 1000 € est demandé
 → Pour le ménage, un chèque de caution de 100 € est demandé (prévoir les produits d'entretien)
 → Pour la location de la sono ou du vidéoprojecteur, un chèque de caution de 875 € est demandé
 → **Tri sélectif obligatoire** : les poubelles sont à disposition derrière la salle polyvalente
 → **Faire une demande de coffret électrique si branchements crêpières ou appareils à raclette**
RESERVATION FERME & DEFINITIVE ENTRAINANT AUTOMATIQUEMENT FACTURATION

ASSURANCES

Les utilisateurs doivent se garantir contre les risques ainsi que contre les dommages de toutes natures liés à l'utilisation des salles. Fournir une copie de l'attestation d'Assurance Responsabilité Civile et d'une assurance en cas de manifestation particulière. Le responsable s'engage à faire respecter les normes de sécurité dans la salle et à l'extérieur (stationnement) et à rendre les locaux propres et rangés.

SIGNATURE DU MAIRE,
Bon pour accord,

Fait à _____ le _____
Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement
SIGNATURE DU DEMANDEUR précédée de la mention
« lu et approuvé »

N.B. : Suite à des plaintes de riverains, nous vous demandons d'éviter des bruits intempestifs pouvant nuire à l'entourage immédiat des salles.

FICHE DE RESERVATION DES SALLES COMMUNALES 2022

du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12

Tarifs en vigueur pouvant être modifiés par décision du Conseil Municipal

Fiche de réservation à retourner en Mairie impérativement 8 jours avant la date de la manifestation

DATE / RESERVATION : **de heures** à **heures** (OBLIGATOIRE)

Salle : **Objet** :

Badges ou clés sont à retirer à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture
EN CAS DE PROBLÈME, CONTACTER 06.27.25.89.78 (M. PAYET Frédéric, adjoint au Maire de DIRINON)

Nom du responsable – Adresse – Tél. :

.....

.....

Données personnelles : nous vous informons que les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement dont la finalité est le suivi des réservations des salles municipales, ainsi que la facturation de leur location. Le Maire de Dirinon est responsable du traitement et les destinataires des données collectées par ce formulaire sont les services habilités de la Mairie uniquement et, le cas échéant, le Trésor Public. Les données ne seront conservées que le temps de la réalisation des finalités. La base légale du traitement est l'exécution contractuelle. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions, auprès du Responsable de traitement ou du délégué à la protection des données à l'adresse : dpo@datavigiprotection.fr. Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

TARIFS 2022 Du 01/05 au 30/09	Salle polyv. Apéritif/Café/réunion	Salle polyv. Repas midi (07h à 18h)	Salle polyv. Soirée (du samedi 14h au lendemain 12h)	Petite salle Apéritif/Café/réunion (apéritif : 21h30 maxi)	Petite salle Le Repas
RESIDENTS	158,00 €	316,00 €	470,00 € *	100,00 €	138,00 €
COMMERCE ENT.DIRINON	316,00 €	470,00 €	570,00 € **	158,00 €	196,00 €
RESIDENTS ext. COMITE ENT.	316,00 €	470,00 €	570,00 € **	196,00 €	296,00 €
AUTRES EXT. COMMERCIAL	393,00€			235,00 €	

(*) Coût au-delà d'une soirée = 735,00 € pour 2 et/ou 3 soirées. (**) Forfait pour 2 et/ou 3 soirées : 770,00 €

NB. : → Pour la location d'une salle, un chèque caution de 1000 € est demandé
 → Pour le ménage, un chèque de caution de 100 € est demandé (prévoir les produits d'entretien)
 → Pour la location de la sono ou du vidéoprojecteur, un chèque de caution de 875 € est demandé
 → **Tri sélectif obligatoire** : les poubelles sont à disposition derrière la salle polyvalente
 → **Faire une demande de coffret électrique si branchements crêpières ou appareils à raclette**
RESERVATION FERME & DEFINITIVE ENTRAINANT AUTOMATIQUEMENT FACTURATION

ASSURANCES

Les utilisateurs doivent se garantir contre les risques ainsi que contre les dommages de toutes natures liés à l'utilisation des salles. Fournir une copie de l'attestation d'Assurance Responsabilité Civile et d'une assurance en cas de manifestation particulière. Le responsable s'engage à faire respecter les normes de sécurité dans la salle et à l'extérieur (stationnement) et à rendre les locaux propres et rangés.

SIGNATURE DU MAIRE,
Bon pour accord,

Fait à _____ le _____
Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement
SIGNATURE DU DEMANDEUR précédée de la mention
« lu et approuvé »

N.B. : Suite à des plaintes de riverains, nous vous demandons d'éviter des bruits intempestifs pouvant nuire à l'entourage immédiat des salles.